

**DELIBERATION DU DIRECTOIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE
PORTANT APPROBATION D'ADMISSION DE CREANCES EN NON-VALEURS**

Membres présents : Mathias BERNARD (Président UCA) ; Éric AGBESSI (Institut universitaire de technologie) ; Sophie COMMEREUC (Clermont Auvergne INP) ; Patrice MALFREYT (Institut des sciences) ; Pierre MATHIEU (Institut des lettres langues sciences humaines et sociales) ; Christine BERTRAND (Institut droit économie management) ; Jean-Marc LOBACCARO (Institut sciences de la vie santé agronomie environnement) ; Anne FOGLI (Première VP) ; Françoise PEYRARD (VP Formation) ; Vanessa PREVOT (VP Recherche).

Membres avec voix consultative : David ZUROWSKI, Directeur Général des Services (DGS) UCA.

Invités permanents : Jérôme NORMAND (Cabinet).

LE DIRECTOIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU 1^{er} DÉCEMBRE 2025,

Vu le code de l'Education ;

Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les statuts de l'UCA ;

Vu l'instruction juridique commune BOFIP-GCP-24-0021 du 26 septembre 2024 ;

Vu la délibération n°2021-06-29-13 du conseil d'administration de l'UCA portant sur la procédure de recouvrement des créances ;

Vu la délibération n°2024-02-02-02 du conseil d'administration de l'UCA (article 2 §2.2)

Vu la délibération du conseil d'administration de l'UCA n°2024-05-31-05 du 31 mai 2024 ;

PRESENTATION DU PROJET

Les créances listées sur l'état joint en annexe sont déclarées irrécouvrables pour les motifs suivants :

- 5 créances sont d'un montant inférieur à 50€ et entrent dans le champ de la délibération n°2021-06-29-13 du 29/06/2021 permettant une admission en non-valeur. Le montant cumulé de ces créances s'élève à 129.48€.

- 52 créances remontent à des exercices comptables antérieurs, de 2012 à 2019, et ne peuvent plus être recouvrées du fait de l'absence de titre exécutoire ou de prescription de l'action en recouvrement. Le montant cumulé de ces créances s'élève à 77 359.73€.

- 10 créances ont fait l'objet de diligences qui se sont avérées vaines pour les motifs suivants :

- 5 créances, d'un montant total de 65 363.81€, concernent des clients en procédure collective et pour lesquels les tribunaux de commerce ont prononcé la clôture des liquidations judiciaires suite à insuffisance d'actifs.
- 5 créances, d'un montant total de 1 160€, concernent d'anciens étudiants et apprenants en formation continue n'ayant pas réglé leurs droits de formation entre 2021 et 2022. Les diligences effectuées en amont de la phase de recouvrement forcé (demandes de renseignements et demandes FICOBA) sont restées vaines, aucune coordonnée postale et bancaire n'ayant pu être communiquée à l'agence comptable par les services interrogés.

Il est proposé d'admettre en non-valeurs ces créances pour un montant total de 144 013.02€. Ces pertes sur créances irrécouvrables seront enregistrées au débit du compte de charge 65400000.

Vu la présentation de Monsieur le Président de l'Université Clermont Auvergne ;
Après en avoir délibéré ;

DECIDE

D'approuver l'admission en non-valeurs des créances listées en annexe.

Membres en exercice : 12

Votes : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

**Le Président de l'Université
Clermont Auvergne,**

Le Président de l'Université Clermont Auvergne
Mathias BERNARD



Le 4 décembre 2025

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA
DELIB_DIRECTOIRE_20251201_02

REFERENCE :

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.

N° Client / Missionnaire	Nom Client / Fournisseur	N° de facture/Pièce	Montant de facture	Reste à percevoir	Exercice Comptable	Date d'échéance de paiement	Dernière relance ou mise en demeure	Motif	Compte général
I - Demandes d'admissions en non valeurs (montants inférieurs à 50€ - Délibération n°2021-06-29-13 portant sur la procédure de recouvrement des créances)									
25732		300041080	32,00	32,00	2014	30/01/2015	11/10/2022	Montant inférieur à 50€.	41110000
6032		900001134	23,18	23,18	2016	16/01/2016	09/06/2022	Montant inférieur à 50€.	41110000
5042		300103040	29,20	29,20	2016	19/08/2016		Montant inférieur à 50€.	41110000
8424		900001927	10,00	10,00	2016			Montant inférieur à 50€.	47152000
11086		300028510	35,10	35,10	2018	08/02/2018		Montant inférieur à 50€.	51173000
TOTAL I			129,48	129,48					
II - Demandes d'admissions en non valeurs pour des créances anciennes constatées par les universités fusionnées - impossibles à recouvrer du fait de l'absence de titre exécutoire, de pièces justificatives. Le recouvrement est prescrit.									
5563		900001096	1 794,00	1 794,00	2012	31/01/2012	03/06/2019	Créance ancienne dont le recouvrement est prescrit. Compte à clôturer.	41110000
3496		900003066	900,00	900,00	2013	23/01/2015	12/05/2016	Intervention huissier infructueuse. Compte à clôturer.	41600000
3720		900003029	630,00	630,00	2014	18/01/2015	12/05/2016	Intervention huissier infructueuse. Compte à clôturer.	41600000
1178		900003102 900003022	57,00 238,00	295,00	2014	31/12/2014 31/12/2014	12/05/2016 12/05/2016	Créances anciennes dont le recouvrement est prescrit. Compte à clôturer.	41600000
5356		900001197	74,00	74,00	2014	30/01/2015	03/06/2019	Créance ancienne dont le recouvrement est prescrit. Compte à clôturer.	41110000
8729		900001351 900001190 900001182 900001183 900001191 900001192 900001184	5 700,07 14,00 25,00 125,00 75,00 10,00 7,00	5 956,07	2014	30/01/2015			41110000
5688		900001205 900001206	3 476,50 30,52	3 507,02	2014	30/01/2015	03/06/2019	Créances anciennes dont le recouvrement est prescrit. Compte à clôturer.	41110000
5509		300000611	10 266,00	300,00	2014	30/01/2015		Créance ancienne dont le recouvrement est prescrit. Compte à clôturer.	41110000
3498		900067857	137,43	137,43	2014	08/01/2015		Intervention huissier infructueuse. Compte à clôturer.	41600000
5128		900001207	1 360,00	1 360,00	2014	30/01/2015	11/10/2022	Créance ancienne dont le recouvrement est prescrit. Compte à clôturer.	PRES.
3068		900003090	201,49	201,49	2014	31/07/2014		Intervention huissier infructueuse. Compte à clôturer.	41600000
5455		900001214 900000755	5 000,00 806,19	5 806,19	2014 et 2016	30/01/2015 08/01/2017	23/01/2023	Créances anciennes dont le recouvrement est prescrit. Compte à clôturer.	41110000
2263		900003068 900003091	34,06 430,00	464,06	2014 et 2015	03/01/2015 05/11/2015	12/05/2016 03/06/2019	Intervention huissier infructueuse. Compte à clôturer.	41600000
2407		900003023	700,00	700,00	2015	16/01/2016	12/05/2016	Intervention huissier infructueuse. Compte à clôturer.	41600000
6633		900001097	1 000,00	1 000,00	2015	08/07/2015	16/01/2024	Frais doctorant PROFAS.	41110000
7186		900001142 900001143 300024098	1843,00 4 390,00 2 429,50	8 662,50	2015 2017	21/02/2015 14/01/2015 13/07/2017	03/06/2019 03/06/2019 09/04/2019	Créance ancienne dont le recouvrement est prescrit. Client étranger hors UE. Compte à clôturer.	41110000
7953		900003082	200,00	200,00	2016	23/12/2016		Créance ancienne dont le recouvrement est prescrit. Compte à clôturer.	41600000
8123		900003085	464,28	464,28	2016	23/12/2016		Créance ancienne dont le recouvrement est prescrit. Compte à clôturer.	41600000
5088		3000082329		687,98	2016			Solde débiteur après rapprochement. Application de l'article 1342-10 du code civil: absence de consigne du débiteur sur affectation des créances.	41110000
720		9000003084	442,80	442,80	2016	22/01/2017		Créance ancienne dont le recouvrement est prescrit. Compte à clôturer.	41600000

875		900001745	200,00	200,00	2016	18/11/2016	16/01/2024	Créance ancienne dont le recouvrement est prescrit.		41110000
4415		900003024	512,00	512,00	2016	25/03/2016	12/05/2016	Intervention huissier infructueuse. Compte à clôturer.	Solde FC.	41600000
66		900002285 200001439 200004569 200005614 200004653 200007700 200017986 200018631	90,00 2 526,50 4 268,25 3 000,00 2 818,75 4 305,00 1 664,25 3 859,50	22 532,25	2016 et 2018	11/11/2016 01/03/2018 07/04/2022 07/04/2018 08/04/2018 07/04/2022 25/04/2018 01/06/2018 07/04/2022 10/01/2019 07/04/2022 16/01/2019 07/04/2022	09/06/2022 07/04/2022 07/04/2018 09/06/2022 07/04/2022 07/04/2022 07/04/2022 07/04/2022 07/04/2022 07/04/2022 07/04/2022 07/04/2022	Créances anciennes dont le recouvrement est prescrit. Compte à clôturer.		41110000
4584		900001902	200,00	200,00	2016	05/11/2016	03/06/2019	Créance ancienne dont le recouvrement est prescrit. Compte à clôturer.		41110000
3734		900001551	840,80	840,80	2016	30/12/2016		Créance ancienne dont le recouvrement est prescrit. Compte à clôturer.		41110000
8425		220000712	50,00	50,00	2017			Fonds de caisse régie.		5450000
8408		220000802	100,00	100,00	2017			Fonds de caisse régie.		5450000
7591		900001719	69,00	69,00	2017	18/05/2017	03/06/2019	Frais ports 2ème semestre 2016		41110000
778		200002967	3 806,40	3 806,40	2017	23/07/2017		Créance ancienne dont le recouvrement est prescrit. Compte à clôturer.		41110000
9511		62577	352,00	352,00	2017	20/08/2017		Compte à clôturer.	Rejet chèque. Démission.	41600000
9479		62578	270,00	270,00	2017	24/08/2017		Compte à clôturer.	Rejet chèque. Démission.	41600000
8431		300065680	1 438,00	1 438,00	2017	26/03/2017	03/06/2019	Créance ancienne dont le recouvrement est prescrit. Compte à clôturer.		41110000
2024		200008835 200008836 200014129	1 800,00 1 800,00 200,00	3 800,00	2017	30/11/2017 30/11/2017 21/01/2018	07/04/2022 07/04/2022 07/04/2022			41110000
10176		62580	270,00	270,00	2017	01/10/2017		Compte à clôturer.	Rejet chèque. Démission.	41600000
10328		62573	87,00	87,00	2017	29/10/2017		Compte à clôturer.	Rejet chèque. Démission.	41600000
11062		62571	200,00	200,00	2017	09/11/2017		Compte à clôturer.	Rejet chèque. Démission.	41600000
10011		62581	126,00	126,00	2017	22/10/2017		Compte à clôturer.	Rejet chèque. Démission.	41600000
5954		300071799	576,68	576,68	2017	17/01/2018		Créance ancienne dont le recouvrement est prescrit. Compte à clôturer.		41110000
10145		62579	270,00	270,00	2017	01/10/2017		Compte à clôturer.	Rejet chèque. Démission.	41600000
10151		200011147	150,00	150,00	2017	30/12/2017	03/06/2019	Créance ancienne dont le recouvrement est prescrit. Client étranger hors UE. Compte à clôturer.	VAE ISIMA ingénieur.	41110000
4672		30012701	268,00	268,00	2017	31/12/2017	03/03/2019	Créance ancienne dont le recouvrement est prescrit. Compte à clôturer.	Rejet CB.	41600000
8128		300112700	404,10	404,10	2017	31/12/2017	03/03/2019	Créance ancienne dont le recouvrement est prescrit. Compte à clôturer.	Rejet chèque DU 16/17	41600000
8673		300112698	404,10	404,10	2017	31/12/2017		Créance ancienne dont le recouvrement est prescrit. Compte à clôturer.	Rejet chèque DU 16/17	41600000
8675		300112697	268,00	268,00	2017	31/12/2017		Créance ancienne dont le recouvrement est prescrit. Compte à clôturer.	Rejet CB DU 16/17.	41600000
10773		200001554	615,10	615,10	2018	02/03/2018	03/06/2019	Créance ancienne dont le recouvrement est prescrit. Compte à clôturer.	VAE 16/17 Informatique.	41110000
10548		62576	112,00	112,00	2018	15/08/2018		Compte à clôturer.	Rejet chèque. Démission.	41600000
4854		300064539	956,98	956,98	2018	01/04/2018	09/06/2022	Créance ancienne dont le recouvrement est prescrit. Compte à clôturer.		41110000
12152		62574	60,00	60,00	2018	27/07/2018		Compte à clôturer.	Rejet chèque. Démission.	41600000
244		200012649	3 538,50	3 538,50	2018	11/08/2018	07/04/2022	Créance ancienne dont le recouvrement est prescrit. Compte à clôturer.		41110000
10681		200016353	300,00	300,00	2018	22/12/2018	03/06/2019	4 SATD effectuées suite retour FICOBA. SATD infructueuses. Compte à clôturer.		41110000

12235		62572	200,00	200,00	2018	10/12/2018		Compte à clôturer.	Rejet chèque. Démission.	41600000
11418		200005185	800,00	800,00	2019	18/04/2019	15/10/2021	Créance ancienne dont le recouvrement est prescrit. Compte à clôturer.		41110000
	TOTAL II		77 359,73	77 359,73						
III - Demandes d'admissions en non valeurs pour diligences vaines ou impossibles (article R 276-2 du livre des procédures fiscales)										
7394		900001563	42 093,06	42 093,06	2014	30/01/2015	03/06/2019	Dépôt de bilan prononcé par le tribunal d'Amsterdam le 23/09/2014		41600000
3488		300109923	2 062,25	2 062,25	2015	23/10/2015		Déclaration de créances transmise le 15/10/2018. Jugement de clôture de liquidation judiciaire prononcé par le tribunal de commerce de Montpellier le 18/02/2022 pour insuffisance d'actifs.		41600000
8519		62575	2 698,50	2 698,50	2018	11/12/2018		Jugement de clôture de liquidation judiciaire prononcé par le tribunal de Clermont-Ferrand le 15/10/2018.		41600000
6462		300065687 300065688	3 180,00 3 180,00	6 360,00	2018	14/09/2018 05/10/2018		Déclaration de créances transmise le 08/10/2020. Jugement de clôture de liquidation judiciaire prononcé par le tribunal de Clermont-Ferrand le 30/01/2020. Certificat d'irrécouvrabilité du liquidateur le 21/12/2021.	Projet PROTOMORPHEUS 2è versement et solde	41600000
23922		200013530 200002428 200004422 200011109	180,00 210,00 210,00 112,00	712,00	2021 et 2022	24/11/2021 15/02/2022 22/03/2022 08/08/2022	08/06/2022 11/10/2022 11/10/2022 15/12/2022	INSPE. DAEU à distance + rejet CB DS 22/23 LCSH. Client inconnu après retour DGFIP et FICOBA.		41110000
22962		200011517	112,00	112,00	2022	22/08/2022	15/12/2022	Rejet CB DS 22/23 DEM. Client inconnu après retour DGFIP et FICOBA.		41110000
22928		200022210	112,00	112,00	2022	12/08/2022	15/12/2022	Rejet CB DS 22/23 DEM. Client inconnu après retour DGFIP et FICOBA.		41110000
26126		200011094	112,00	112,00	2022	07/08/2022	15/12/2022	Rejet CB SANTE DS 22/23. Client inconnu au FICOBA et DGFIP.		41110000
26780		200014352	112,00	112,00	2022	25/09/2022	15/12/2022	Rejet CB DS 22/23 DEM. Client inconnu après retour DGFIP et FICOBA.		41110000
31082		200009917	12 150,00	12 150,00	2024	16/10/2024	25/09/2025	Jugement du 24/03/2025 du tribunal de commerce de Lille Métropole prononçant la liquidation judiciaire suite à cessation de paiement. Absence de déclaration de créance (procédure collective non détectée).	DRED-VALO THESE CIFRE 1er versement.	41110000
	TOTAL III		66523,81	66523,81						
	TOTAL DES CRÉANCES IRRECOUVRABLES (I + II + III)		144 013,02	144 013,02						